

La Chronique

de la Ligue des droits de l'Homme asbl n°182

LA LIGUE



DES DROITS
DE L'HOMME

Bureau de dépôt : Bruxelles X - Périodique trimestriel | Éditeur responsable : Alexis Deswaef
22, rue du Boulet à 1000 Bruxelles | ldh@liguedh.be | www.liguedh.be | Tél. 02.209 62 80 | Fax 02.209 63 80

BELGIQUE - BELGIË

P.P.
BRUXELLES X
1/2730

N° D'AGRÈMENT
P801323

Janvier - février - mars 2018



Donnons de la voix !

Destination Communes

2018 et 2019, années électorales !

Le 14 octobre 2018, les citoyens se rendront aux urnes pour les élections communales et provinciales.

Moins d'un an plus tard, en mai 2019, les électeurs participeront à un quadruple scrutin : européen, fédéral, régional et communautaire.

Dans ce contexte, la LDH vous propose de participer aux activités de sa campagne thématique « Donnons de la voix ! »

UNE CAMPAGNE EN DEUX TOURS

En 2018, le fil vert thématique de la LDH portera sur les questions, opportunités et enjeux liées à la démocratie locale.

Durant ce premier tour, intitulé Destination Communes, la LDH proposera des activités, des actions, des formations, des spectacles et des débats visant à informer les citoyens sur les sujets, en lien avec les droits humains (logement, sécurité, vivre ensemble, crèches...) pour lesquels les communes sont compétentes et vis-à-vis desquels chaque vote comptera.

En 2019, le second tour, La fureur d'élire, abordera à travers de nombreuses activités les enjeux politiques des élections législatives en matière de droits fondamentaux mais également un bilan politique (mémoire) et une analyse de la future déclaration gouvernementale à l'aune des droits humains.

En 2018 et 2019, avec la LDH, Donnez de la voix !

Festival des droits humains

Du 5 au 7 octobre 2018

Au centre culturel Jacques Franck (CCJF)

Chaussée de Waterloo, 94 à 1060
Bruxelles

Accès transports en commun (CCJF)

Tram 3, 7, 4 et 51 : Parvis de Saint-Gilles
Tram 81 : Barrière de Saint-Gilles
Métro : Station Porte de Hal
Bus 48 : Barrière de Saint-Gilles

Le centre est accessible
aux personnes à mobilité réduite.

Réservations

ldh@liguedh.be - 02 209 62 80

Infos et programme

www.liguedh.be
[#donnonsdelavoix](https://twitter.com/donnonsdelavoix)

NOS PARTENAIRES :



Coordination
Helena Almeida

Relecture
David Morelli, Claire-Marie Lievens,
Manuel Lambert, Virginie Vanhaeverbeke

Ont participé à ce numéro
Pierre-Arnaud Perrouty, Nastasia Englebert,
Claire-Marie Lievens, Olivier Dierckx,
Camille Van Durme, Manuel Lambert,
Nadja Wyvekens, Rémy Farge, David
Morelli.

Graphisme et illustrations
Max Tilgenkamp | www.stripmax.com
Florence Gentet et Helena Almeida



SOMMAIRE

Intro Aux urnes, citoyens !

Pierre-Arnaud Perrouty p.4

HuNeeds : le partage de compétences pour lutter contre le sans-abrisme

Nastasia Englebert et Claire-Marie Lievens p.7

Smart cities

Olivier Dierckx et Camille Van Durme p.10

Accueillir au niveau local puisque le fédéral s'en moque...

Claire-Marie Lievens p.13

La Sécurité (d'existence)

Manuel Lambert p.17

Débattre pour (se) comprendre

Nadja Wyvekens et Rémy Farge p.20

La ville a-t-elle un genre ?

Helena Almeida p.23

Infos pratiques LDH p.26

Pierre-Arnaud Perrouty, Directeur LDH

Aux urnes, citoyens !

Le rituel paraît immuable. Tous les 6 ans, des panneaux communaux se couvrent d'affiches aux couleurs bigarrées, des tracts envahissent les boîtes aux lettres et toutes sortes de salles se remplissent pour des discussions publiques : les élections communales approchent. Plusieurs mois avant l'échéance, la vie politique entre dans une « période électorale » peu propice aux projets ambitieux et trop souvent réduite à des affrontements de personnes plutôt que de porter sur des débats de fond.

Les échéances électorales pourraient constituer un moment important d'échange d'idées, de confrontation de valeurs et de projets de société. Las, années après années, les mêmes constats de désaffection des citoyens pour ces rendez-vous électoraux sont largement commentés dans les médias. Les causes ont déjà été soulignées à de nombreuses reprises : des crises multiples – économique, financière, écologique et migratoire – qui ne pourront être résolues que par la mise en place de solutions globales, bien au-delà des frontières nationales, et l'incapacité des partis traditionnels à apporter des réponses à la hauteur de ces enjeux. Ce sentiment de frustration alimente l'abstention, même si elle reste limitée en Belgique du fait du vote obligatoire. Mais aussi les votes de protestation et, de manière générale, une grande versatilité des électeurs, qui n'hésitent plus à passer d'un parti à l'autre à chaque nouveau rendez-vous électoral.

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET IMPLICATION CITOYENNE

Pourtant, cette désaffection des partis politiques traditionnels ne signifie pas un désintérêt des enjeux politiques eux-mêmes. Et certainement pas au niveau local. Pour preuve, les multiples initiatives citoyennes locales, collectives, dans des registres aussi variés que l'éducation, l'alimentation, les transports, l'énergie ou le recyclage. Le point commun de tous ces projets, c'est de se situer en-dehors du cadre politique traditionnel. Les partis ne sont pas sollicités, aucune subvention n'est demandée et ils se construisent généralement sans l'appui des autorités locales, du moins dans un premier temps. Ces projets sont portés par des citoyens qui décident d'avancer sans attendre que des solutions viennent des acteurs politiques classiques.

Faut-il pour autant désespérer de la démocratie locale ? Pour voir le jour, ces projets doivent-ils nécessairement se situer en dehors des institutions traditionnelles ? Faut-il renoncer à insuffler de la vitalité dans les institutions classiques ? Pas forcément.

Différentes expériences de démocratie participative ou délibérative qui impliquent un tirage au sort ont été menées de par le monde dans différents domaines. On se souvient de l'expérience pionnière de budget participatif à Porto Alegre au Brésil en 1989 qui avait ouvert la voie à des expériences sociales et politiques jusque-là inédites. À New York, mille citoyens ont discuté de l'affectation de Ground Zero après les attentats de 2001. Depuis 2016 en Irlande, 99 citoyens tirés au sort pour former un panel représentatif débattent de la question ultra-sensible du droit à l'avortement. Leurs recommandations seront ensuite soumises au parlement. En Belgique, l'exemple le plus connu reste sans doute celui du G1000 en 2011. Partant du constat que « les défis que la Belgique doit relever pour le moment posent manifestement des problèmes trop grands pour être résolus par la seule politique de partis », les organisateurs voulaient impliquer des citoyens dans la recherche de solutions « aux grands défis lancés à notre société ». Pour ce faire, ils ont mené une consultation publique à laquelle 6.000 citoyens ont pris part pour construire l'agenda des discussions, organisé un sommet de 1.000 personnes pour débattre et, enfin, sélectionné un panel d'une trentaine de personnes pour formuler des recommandations. Plus récemment, en 2017, 8.000 personnes de la Région bruxelloise ont été tirées au sort pour intégrer le premier panel citoyen du parlement bruxellois : 40 personnes ont été sélectionnées pour participer à des débats sur la mobilité dans la capitale. Ce panel propose notamment de créer une plateforme unique d'information sur les transports, de réduire l'espace dédié aux voitures, de limiter la vitesse de circulation à 30 km/h sauf sur les grands axes et d'instaurer un péage autour de

Bruxelles. Autant de sujets impopulaires sur lesquels les politiques se montrent généralement très timorés.

LES DANGERS DE LA DÉMOCRATIE DIRECTE

Le référendum constitue une autre manière d'impliquer les citoyens. Dans ce cas, il ne s'agit plus de démocratie représentative mais de démocratie directe. L'instrument est intéressant et des pays comme la Suisse le pratiquent abondamment, y compris pour des enjeux locaux. Mais il comporte aussi plusieurs dangers. Tout d'abord, lorsqu'un référendum est décisionnel (par opposition à un référendum simplement consultatif), placer un seuil trop bas (50%) sur des questions importantes peut aboutir à des décisions très clivantes et à des sociétés totalement fracturées. Le référendum sur le Brexit en est un bon exemple. Ensuite, la formulation de la question peut avoir une influence décisive sur l'issue de la consultation. L'exemple du référendum lancé par Viktor Orban en Hongrie à l'automne 2016 est caricatural de ce point de vue. À la question « *Voulez-vous que l'Union européenne décrète une relocalisation obligatoire de citoyens non-hongrois en Hongrie, sans l'approbation du Parlement hongrois ?* », 98% des votants ont (sans surprise) répondu « non ». Fort heureusement, le taux de participation n'était que de 40%, insuffisant pour valider le résultat (le seuil était fixé à 50%). Enfin, un référendum requiert une campagne avec des débats contradictoires, des échanges d'arguments rationnels basés sur des faits établis et vérifiables pour que les citoyens puissent se forger une opinion éclairée. Soit l'exact opposé des mensonges et des discussions hystériques qui ont émaillé la campagne désastreuse sur le Brexit.

DES ENJEUX LOCAUX FONDAMENTAUX

Même dans leur forme actuelle, les élections communales sont trop importantes pour être réduites à un simple « tour de chauffe » en vue des élections à venir en 2019 : législatives, régionales, communautaires et européennes. C'est que les enjeux locaux ne manquent pas : sécurité, logements sociaux, gestion de l'espace public, crèches, mendicité ou accueil des migrants. On retiendra ici trois exemples qui font écho à des questions d'actualité. Le premier concerne la **répression de la mendicité**. Des arrêtés communaux pour interdire les mendiants et les éloigner des centres n'apportent aucune solution structurelle. Dans le même ordre d'idées, procéder à des arrestations de sans-abri pour les mettre au chaud de manière forcée procède d'une bonne intention mais demeure très discutable en termes de libertés individuelles. En matière de **politique migratoire**, un certain nombre de communes se sont déclarées « communes hospitalières », s'engageant à réserver un bon accueil aux migrants, à les informer correctement de leurs droits et faire preuve de solidarité. Des motions ont également été votées dans de nombreuses villes et communes pour s'opposer au projet gouvernemental sur les visites domiciliaires, qui permettrait à la police de pénétrer dans des habitations privées de personnes qui hébergent des migrants. Enfin, en matière de **sécurité locale**, les communes ont des approches très différentes, notamment à travers la gestion de l'espace public (l'autorisation ou non de manifester et à quelles conditions) ou la politique de sanctions administratives communales (SAC).

Sur toutes ces questions, des visions de société sont en jeu et les citoyens peuvent rappeler aux candidats les balises que constituent les droits fondamentaux. Dans sa campagne « Destination communes » en vue des élections d'octobre, la LDH proposera des activités, des actions, des formations, des spectacles et des débats pour informer les citoyens sur différents sujets en rapport avec les droits humains pour lesquels les communes sont compétentes. Ce premier volet sera prolongé par un second en 2019, intitulé « La fureur d'élire », qui abordera les enjeux politiques des élections législatives. À cette occasion, la LDH réalisera un bilan politique (mémoire) et une analyse de la future déclaration gouvernementale à l'aune des droits humains.

Reste que cette nécessaire vigilance ne s'arrête pas avec l'acte de voter mais doit pouvoir s'exercer tout au long de la législature. Les efforts d'assainissement des structures politiques, de limitation du cumul des mandats et de transparence devraient permettre de faciliter le contrôle des citoyens sur la gestion des affaires publiques. La LDH, ses membres et ses nombreux partenaires, entendent bien y contribuer.



***HuNeeds*^[1]: le partage de compétences pour lutter contre le sans-abrisme**

Bruxelles, janvier 2018. Nabil et Linda vivent dans une tente depuis un an, sous un pont entre Stalingrad et la Gare du midi. Linda est suivie par le CPAS mais les locations d'appartement leur sont sans cesse refusées parce que l'étiquette « CPAS », justement, ne rassure pas les propriétaires. Linda a pourtant une garantie locative constituée. Ils vivent donc dans la rue... et dans l'indifférence.

En région bruxelloise, le nombre de personnes qui passent la nuit en rue est en constante augmentation. On est passé de 269 personnes en 2008 à 707 en 2016 ; ces dénombrements étant effectués dans la nuit et en période hivernale. Il y a donc 707 personnes qui dorment dans nos rues bruxelloises chaque nuit, sans compter les 7.000 citoyens et citoyennes sans domicile fixe et stable. Depuis 2016, un nouveau phénomène est apparu : on constate un nombre important de tentes et d'édifices réalisés avec des restes de matériaux de construction, ainsi que de camps montés sur des terrains vagues où des groupes plus larges de familles s'installent. Ces personnes ne font donc pas appel aux services existants...^[2]

TROIS CONSTATS

Nastasia, Tanguy et Caroline sont en contacts quotidiens avec des personnes dites « sans-abri » et établissent trois constats à l'origine du projet *HuNeeds*. Premièrement, ils observent l'immense nécessité pour ces personnes sans domicile fixe de retrouver l'estime d'elles-mêmes et d'être revalorisées pour pouvoir se reconnecter à la société. Deuxièmement, ils constatent la nécessité pour les citoyens et citoyennes, d'une part, de se rendre utiles et de contribuer à une cause pour diminuer les inégalités et, d'autre part, d'être « revalorisés » dans leur aide, c'est-à-dire de pouvoir aider à leur façon, de manière très concrète, en sachant qui ils aident et comment. Troisièmement, ils réalisent combien le travail en réseau est nécessaire pour enrayer la problématique du sans-abrisme. Il s'agit donc de former un grand nombre de partenariats avec les acteurs du secteur. Il faut rassembler les forces et créer de réelles synergies pour permettre une solution de réinsertion globale.

UN PROJET DE REVALORISATION

Suite à ces constats, *HuNeeds* poursuit l'objectif de créer des solutions de réinsertion sociale sur mesure pour des personnes « sans-abri ». Il s'agit de permettre à chaque citoyen « abrité » de contribuer à la cause des personnes qui vivent en rue sur base d'un échange. Il faut permettre aux citoyens de s'impliquer à leur manière et aborder les personnes « sans-abris » par le biais de leurs nombreuses compétences. Il s'agira donc de réaliser un « matching » d'aptitudes, de talents et de centres d'intérêts. Le but ultime est celui de la revalorisation. D'un côté, ces personnes « sans-abri » pourront retrouver l'estime d'eux-mêmes, indispensable au chemin de sortie de rue et à leur réinsertion socio-professionnelle ; de l'autre, des citoyens « abrités » pourront s'investir et se sentir utiles avec leurs propres atouts, et pas uniquement via un don financier. Il s'agit de s'attaquer autrement à une problématique déjà traitée de diverses manières mais cette fois, à la lumière des compétences de chacun. Contrairement à d'autres acteurs du « sans-abrisme », *HuNeeds* ne vise pas en priorité les « sans-abris » les plus vulnérables, en rue depuis de nombreuses années et compilant diverses problématiques. En effet,

[1] www.huneeds.be

[2] N. Mondelaers pour la Strada – centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri, « Dénombrement des personnes sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale », 4^{ème} et double édition, 7 novembre 2016 - 6 mars 2017, p. 97.

son public-cible se compose des « sans-abri » qui ont encore les capacités physiques et mentales d'être réinsérés socio-professionnellement, mais qui, faute de tremplin, s'ancrent dans la rue avec les dangers que cela implique.

Ce projet repose donc sur la connexion des besoins humains : d'un côté, des bruxellois « abrités », de l'autre des bruxellois « sans-abris ». D'où le nom de « *HuNeeds* » : contraction des mots « Human » (humain) et « Needs » (besoins) avec une consonance « unique » qui fait référence à l'approche « sur-mesure ».

UNE SOLIDARITÉ CONCRÈTE

Suite à la mobilisation par *HuNeeds* d'un réseau de citoyens autour de Nabil et Linda, trois options ont été proposées aux « abrités » : cuisiner pour eux et éventuellement leur apporter cette nourriture pour les rencontrer, proposer une activité revalorisante et/ou y prendre part, parrainer une nuit « au chaud et en sécurité » et/ou imaginer une solution de logement à plus long terme. Les objectifs sont multiples : les faire sortir de leur « *bulle de survie* » mise très logiquement en place en rue, « *briser la solitude* », re-crée la confiance et le lien social et leur permettre de retrouver de « *l'estime* » pour eux-mêmes suite à une journée d'activités revalorisantes. On peut ainsi contribuer à tenter de mettre fin à cette « *honte* » dont ils parlent et qui les habite à cause de la vie dans la rue.^[3]

Concrètement, un organisateur d'événements a organisé une soirée au bénéfice du projet, des cuisiniers leur ont fait à manger – Nabil et Linda ont aussi fait des ateliers cuisine et de redistribution de nourriture à d'autres personnes dans le besoin –, un entrepreneur leur a proposé une journée de bricolage et un fermier leur a appris à s'occuper des animaux. Celui ou celle qui a du temps peut aller boire un café avec eux. Celui ou celle qui a de l'argent peut leur payer une nuit dans un hôtel pour reprendre des forces. Un directeur de théâtre peut les inviter un soir de représentation et leur demander de l'aide ensuite pour la construction d'un décor. Une journaliste peut réaliser un documentaire pour témoigner et amener les citoyens à s'engager... Toutes les activités revalorisantes possibles peuvent être envisagées, tant qu'elles permettent aux deux personnes en présence d'en tirer un profit humain, économique et social.

Cela amène le public à prendre conscience de la réalité de la situation de ces personnes qui vivent dans la rue et cela contribue ainsi à réduire le fossé entre la société et les SDF (sans domicile fixe). Vivre dans la rue est terriblement confrontant. Tout y blesse : le regard des autres, le froid, la faim, le manque d'hygiène... Tout amène à une dévalorisation de soi, à une perte de repères et d'envie, à une souffrance psychique et physique. *HuNeeds* veut ainsi apporter sa pierre à l'édifice de la lutte contre le sans-abrisme par le biais de la réinsertion socio-professionnelle et du partage de compétences.

LE LOGEMENT : UN DROIT FONDAMENTAL

Légalement, le droit au logement est difficile à mobiliser. C'est un droit dit « créance » qui nécessite une intervention de l'État. Le juge peut difficilement s'assurer du respect de ce type de droit. Concrètement, le droit au logement implique-t-il que l'Etat agisse pour qu'il n'y ait plus personne dans les rues ? Ou pour qu'il n'y ait plus qu'un certain pourcentage de sans-abrisme ? Une personne SDF peut difficilement se rendre devant les tribunaux pour exiger le respect de son droit au logement... Mais cela n'empêche pas ce droit, intrinsèquement lié au droit de mener une vie digne, d'être valable juridiquement, même si sa *justiciabilité*^[4] est discutée. Ce droit se retrouve ainsi dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (article 11) et dans l'article 31 de la Charte sociale européenne (qui prolongent l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme).

À l'heure où les dispositifs anti-SDF essaient dans les villes, pléthore d'associations, parmi lesquelles *HuNeeds* désormais, luttent pour que le droit

[3] Tous les mots placés entre guillemets sont ceux de Linda suite aux différentes activités auxquelles ils ont pris part avec Nabil.

[4] Caractère qui permet de mener une cause devant un tribunal.

de mener une vie digne ne soit pas qu'un doux rêve et pour que chacune et chacun aie l'opportunité de déployer ses talents. Si comme le disait Brel, « *le talent n'existe pas, le talent c'est d'avoir envie de faire quelque chose* », alors HuNeeds appelle à partager cette « envie de faire quelque chose ». Par ce type de projet, nous pouvons faire en sorte que la justice sociale ne soit pas qu'une utopie, mais un objectif concret à atteindre. Il y a urgence.

CAMPAGNE 400 TOITS

Objectif : trouver 400 logements d'ici fin 2020 pour les personnes sans-abri qui dorment dans les rues de Bruxelles.

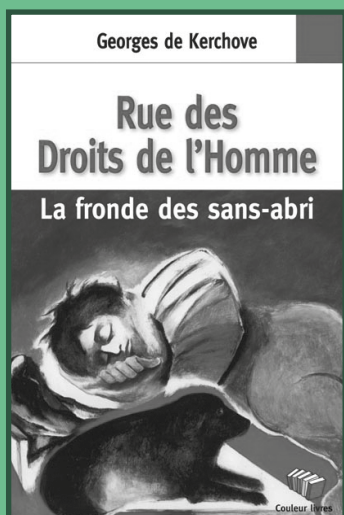
www.reve-realite.org/400toits



REPORTAGE DANS LE MILIEU DES SANS-ABRI À CHARLEROI



<http://grand-angle.lavenir.net/reportage-sans-abri-charleroi>



GEORGES DE KERCHOVE

RUE DES DROITS DE L'HOMME

La fronde des sans-abri

Marie-Louise, Roland, Jean, Marguerite, Hector et d'autres... Ces femmes et ces hommes à la rue, sans-abri, ne possèdent plus rien. Et la société leur conteste la seule chose qui leur reste : leur humanité. Malgré une vie fragmentée et chaotique, ils entendent relever la tête, animés par une volonté commune : récupérer la dignité, qui revient de droit à chacun. En véritables artisans des droits de l'Homme, ils luttent – parfois vainement – contre la dictature de la misère et la répression des forces de l'ordre.

Ce livre raconte leur quotidien, leurs démêlés avec la justice, leurs avancées, et incite chacun de nous à poursuivre le combat. Sa lecture heurte et confronte à un choix : se retrancher dans l'indifférence générale, ou participer au changement.

Éditions Couleurs Livres • 240 p. • 16 €

Olivier Dierckx, Commission Nouvelles Technologies LDH et
Camille Van Durme, Département Communication LDH

Smart cities

Le concept de « ville intelligente », plus connu sous l'expression anglophone de *smart city*, est un terme nouveau dont la définition fait encore débat. Le point commun entre les nombreuses villes intelligentes (existantes ou en devenir) est la technologie qui y est utilisée comme moyen pour l'amélioration des services en matière de mobilité, d'administration, de sécurité, de développement des commerces et d'initiatives citoyennes. En pratique, la mise en œuvre des villes intelligentes implique l'informatisation et la gestion d'un volume important de données personnelles. De par leur dimension participative et leur implantation locale, les villes intelligentes pourraient également contribuer au renouvellement de la démocratie. Plusieurs questions se posent alors : y-a-t-il un risque que les citoyens perdent le contrôle de leurs données personnelles ? Comment assurer la protection de ces données ? Comment envisager la mise en place d'une démocratie participative directement dépendante de l'usage de nouvelles technologies alors que tous les citoyens n'y ont pas accès ? Un tel développement ne risque-t-il pas d'accroître la fracture numérique déjà en place ?

Plusieurs spécialistes ont été invités à répondre à ces questions :

Elise Degrave

Chargée de cours à la Faculté de droit UNamur, membre de la chaire E-Government UNamur et chercheuse au CRIDS

Loïck Gerard

Maître Assistant à la Faculté de droit UNamur, chercheur au CRIDS et au Namur Digital Institute (NADI)

Anthony Simonofski

Doctorant à la Faculté de droit UNamur et à l'Université Catholique de Louvain, membre de la Chaire E-Government UNamur

Thomas Tombal

Chercheur au CRIDS et au Namur Digital Institute (NADI)

Jean-Marc Van Gyseghem

Directeur de recherche et coordinateur scientifique au CRIDS

Geneviève Ancel

Coordinatrice Dialogues en humanité, métropole de Lyon

Benoît Thielemans

Echevin du Logement, de l'Energie et de l'Informatique de la Commune de Watermael-Boitsfort

La mise en place des villes intelligentes implique-t-elle le renoncement à certains droits fondamentaux telle que la vie privée ? Que faire pour éviter ce risque ?

- **Thomas Tombal** : Le terme renoncement est un terme trop fort. Nous sommes loin d'être démunis en matière de protection. Des instruments permettent de rééquilibrer les droits des citoyens par rapport aux villes. En Belgique il existe une loi relative à la protection de la vie privée depuis 1992^[5]. En avril 2016, a été mis en place un règlement au niveau européen sur la protection des données^[6]. Ce nouveau règlement sera applicable à partir de mai 2018. Il comporte l'idée d'intégrer dès le début de la construction de projet la réflexion juridique de la protection de données personnelles.
- **Jean-Marc Van Gyseghem** : En théorie, l'administration ne devrait pas mettre de côté une liberté fondamentale. Il faut développer des services qui garantissent le respect des données à caractère personnel et fassent en sorte que l'utilisateur ne perde pas le contrôle de ses données.

[5] Loi relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel. 8 décembre 1992 : www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=1992120832

[6] Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32016R0679>

- **Elise Degrave** : Dans les *smart cities* les données sont disparates. On est dans un système qui améliore l'échange des données entre administrations. On ne doit pas empêcher cet échange mais il ne faut pas briser la confiance entre l'État et les citoyens et cette confiance passe par une transparence. Le citoyen doit pouvoir rester maître de ses données. Il doit pouvoir les consulter, les corriger, dire quand il n'est pas d'accord.

Pour des raisons légales, les services proposés pourraient requérir que les usagers donnent un accord sur le traitement de données. Cette situation est-elle à accepter ? Comment tenir compte du fait que certains usagers (potentiels) ne souhaiteront pas donner leur accord, le feront plus ou moins sous contrainte ou sans se rendre compte de la portée de l'accord ?

- **Loïck Gerard** : Dans la législation (notamment le nouveau règlement européen), le consentement a été créé comme une exigence formelle : il doit être éclairé et explicite. C'est avant tout une vision formelle à laquelle on essaye de donner du sens, il n'y a pas ou peu de fond. Le consentement de la personne est très difficile à prouver.
- **Elise Degrave** : Le consentement est un sujet très délicat parce que le citoyen ne sait pas toujours à quoi il consent.
- **Thomas Tombal** : Dans le cas des administrations publiques, on se trouve dans une situation de déséquilibre. Le consentement n'est pas l'idéal et la qualité du consentement dépend de la façon dont on le définit. Dans le règlement européen, il est dit que le consentement doit être libre, spécifique, éclairé, univoque et actif. En pratique, le consentement n'aura en général pas ces caractéristiques et donc la base pour gérer les données personnelles ne sera pas très solide. Il existe d'autres bases pour traiter légitimement des données, par exemple l'obligation légale. Maintenant il faut voir ce que l'on met dans le vocable *smart cities* : si l'on considère que cela se réfère uniquement à la mission de services publics plus efficaces, alors on peut facilement régler le problème. Mais si on y inclut les publicités pour les restaurants et magasins, ce n'est plus un traitement nécessaire à la mission de services publics, donc on a besoin d'un consentement.
- **Geneviève Ancel** : Il est important de permettre au citoyen de monter en éducation et en formation. Il peut y avoir l'intervention des pouvoirs publics dans ce sens. Ce changement viendrait plutôt des collectivités territoriales que « d'en haut ». La pression citoyenne peut faire bouger des choses. En plus de cela, les services publics municipaux font aussi appel à des fournisseurs de services externes. Par exemple en France, il y a eu un engouement des services publics vers les logiciels libres. Ces logiciels libres ont réussi à éveiller un intérêt marqué de la part des services publics. Les services publics finissent par s'essouffler contre la puissance des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) qui reviennent à la charge. C'est un rapport de force déséquilibré. Il est possible de faire face à ces géants mais cela nécessite l'implication de personnes très courageuses.
- **Jean-Marc Van Gyseghem** : Je pense que ce qui est fondamental, ce n'est pas tellement le consentement, mais une information complète, permettant le contrôle par les personnes concernées. L'*opt-out* (possibilité de demander de retirer ses données) pourrait être envisageable. Le principe de transparence est essentiel.
- **Elise Degrave** : Il faut aussi une autorité de protection des données. Jusqu'à présent, on a eu la Commission de la Protection de la Vie Privée qui a été très frileuse. Elle a mis 20 ans à faire le premier recours en justice. Elle va être bientôt remplacée par l'Autorité de protection des données, censée être mise en place pour le 25 mai 2018. Cette instance pourra imposer des amendes allant jusqu'à 20 millions d'euros aux opérateurs (publics et privés) qui ne respectent pas les règlements de protection des données.

Les villes intelligentes peuvent-elles apporter des avancées en matière de démocratie locale et de dynamique participative ? Est-ce un volet dont il faudra soigner le développement ?

- **Anthony Simonofski** : Oui, je pense que la ville intelligente peut apporter des avancées en matière de démocratie. C'est là l'essence même des villes

intelligentes. Avant 2008, l'idée était d'appliquer les nouvelles technologies afin de rendre les services d'administration publique plus efficaces. Le citoyen était considéré comme un client. Mais il y a eu une mutation en 2008 à la suite d'un article de Hollands qui a fortement critiqué les *smart cities* en disant que ces dernières ne répondaient pas aux besoins des citoyens^[7]. À la suite de cette critique, un nouveau paradigme a émergé. Est arrivée l'idée que la *smart city* n'était pas une fin en soi mais plutôt un moyen. Dans cette conception, la technologie peut être un moyen de faire en sorte que le citoyen soit entendu de manière plus simple qu'avant. Il faut éviter que les villes n'aillent chercher un label « smart cities » via un simple éclairage automatique. Cela peut sembler marrant pour qui s'intéresse à la technologie, mais ça l'est moins pour qui s'intéresse à la participation citoyenne.

- **Geneviève Ancel** : Sans développement (simultané ou antérieur) du sens civique des citoyens, les outils numériques n'atteindront pas les objectifs de la ville intelligente. Par contre, quand le développement numérique vient d'en haut et qu'il est le résultat du lobby de grandes entreprises et de l'ultra capitalisme, on est juste dans du leurre.
- **Benoît Thielemans** : Bien souvent, seuls les grognons et hargneux s'expriment. La technologie peut être un outil, mais il faut faire attention à obtenir des avis représentatifs, à toucher un public plus large.

Dans la mesure où les services intégrés proposés dans une ville intelligente améliorent la participation à la démocratie, cette amélioration atteindra-t-elle tous les publics ? Ne risque-t-elle pas d'accentuer la fracture numérique déjà en place ?

- **Geneviève Ancel** : Oui, la fracture numérique peut s'accentuer, et c'est déjà le cas. Aussi bien des personnes très âgées que des personnes en situation d'extrême précarité qui ne peuvent pas s'adapter aux nouveaux outils. Il y a une différence énorme. Pour éviter la création de nouvelles inégalités, il est essentiel de garder la relation humaine, et pour cela garder la possibilité de rencontrer physiquement les interlocuteurs. Il est important de conserver un service public bienveillant avec de vraies personnes qui y facilitent l'accès.
- **Loïck Gerard** : Il y a une fracture numérique, mais il y a également une fracture au niveau de la connaissance et de l'utilisation. La personne est-elle capable d'utiliser l'outil ? A-t-elle des connaissances suffisantes pour utiliser de manière intelligente l'outil qui est mis à sa disposition ? C'est un problème qui est généralisable pour toutes les technologies. Deux solutions sont envisageables pour faire disparaître cette fracture. Premièrement, mettre en place des mesures d'accompagnement, une subsistance de la manière traditionnelle à côté de la plateforme numérique. Deuxièmement, dans un monde idéal, parallèlement à cela il faudrait une éducation aux technologies.
- **Benoît Thielemans** : À Watermael-Boitsfort, de nombreuses initiatives ont été mises en place pour aider les citoyens à s'adapter aux nouvelles technologies. Par exemple, une personne bénévole avait proposé de donner des cours d'informatique, d'initier les personnes âgées aux tablettes. Il a donné cours pendant un an en prenant les demandes des gens. Ça a eu un grand succès, il a été submergé. Dans un futur proche, une permanence va être mise en place à la commune. Le but de ces initiatives est de lutter contre la fracture numérique.
- **Jean-Marc Van Gyseghem** : Dans les consultations publiques, il faut faire attention à éviter le populisme, il y a un risque de propension du législateur à faire plaisir à son électorat. Il faut utiliser cet instrument avec parcimonie et en cadrant bien, par exemple, en évitant les forums qui vont dans tous les sens. On reste dans une démocratie parlementaire. Il ne s'agit pas de retirer la compétence du parlement au profit d'une démocratie de tous, ce qui mènerait à une cacophonie.

[7] Robert G. Hollands, *Will the real smart city please stand up ?*, City, pp. 303-320, 2008.

Accueillir au niveau local puisque le fédéral s'en moque...

La campagne francophone « Communes hospitalières » est une initiative de la coalition pour la Justice Migratoire qui rassemble de nombreuses organisations francophones belges, coordonnées par le CNCN-11.11.11 et le CIRE. Cette campagne vise le citoyen et le niveau communal : « elle s'intègre dans une campagne plus large sur la Justice migratoire qui, tant au niveau européen qu'international, plaide pour la mise en place de voies sûres et légales et la lutte contre les inégalités mondiales, en refusant l'instrumentalisation de l'aide publique au développement à des fins de contrôle des migrations ».^[8]

QU'EST-CE QU'UNE COMMUNE HOSPITALIÈRE ?

Une commune hospitalière est une commune qui, par le vote d'une motion, s'engage à améliorer l'information et l'accueil des personnes migrantes, quel que soit leur statut. Elle facilite les démarches pour tous les migrants : les demandeurs d'asile mais aussi les autres personnes en situation parfois plus précaire, comme les personnes « sans-papiers ». Trois engagements fondamentaux peuvent être pris par la commune : sensibiliser la population sur les migrations et l'accueil de l'autre, améliorer l'accueil et le séjour des migrants dans le respect des droits humains et montrer sa solidarité envers les communes européennes et les pays confrontés à un accueil de nombreux migrants. C'est un engagement pour une politique migratoire basée sur l'hospitalité, le respect des droits humains et les valeurs de solidarité.

POURQUOI DES COMMUNES HOSPITALIÈRES ?

Au niveau fédéral, la politique migratoire est radicalement ferme, au point d'en être devenue inhumaine. C'est une politique de repli sur soi et d'expulsions forcées. Les nombreuses modifications législatives à l'initiative du Secrétaire d'État à l'asile et à la migration le prouvent tous les jours : l'étranger est perçu comme un criminel en puissance dont il faut se méfier.

On peut se sentir écrasé, découragé par cette politique et en opposition aux décisions fédérales d'exclusion et de repli ; mais agir au niveau local permet d'avoir un bras de levier concret pour changer les choses. C'est donc au niveau communal - et avec les citoyens - qu'il s'agit de mener une politique de rupture avec le fédéral. Cette initiative des communes hospitalières permet d'assurer au niveau local une politique d'ouverture et d'accueil des migrants en situation régulière ou irrégulière. Tant que la commune reste dans son champ de compétence, elle peut agir différemment qu'au niveau fédéral, en toute indépendance et dans un esprit d'accueil et d'humanité.

LES COMPÉTENCES DES COMMUNES EN MATIÈRE MIGRATOIRE

En matière migratoire, beaucoup de compétences se trouvent au niveau fédéral et régional. Au niveau fédéral, on trouve notamment l'accès au territoire, la délivrance des titres de séjour et l'accueil des demandeurs d'asile. L'octroi des permis de travail et les parcours d'intégration sont quant à eux de la compétence du régional et l'équivalence des diplômes étrangers relève du communautaire. La commune quant à elle dispose de compétences et d'autonomie dans les matières relevant de l'intérêt local : l'ordre public sur son territoire, l'état civil, l'enseignement, le logement, la propreté et les travaux publics. Elle sert aussi de relai vers d'autres administrations en charge du séjour ou du travail des étrangers comme l'Office des étrangers et les services régionaux pour l'emploi.

[8] www.communehospitaliere.be. Toutes les informations contenues dans cet article sont issues du site web de la campagne sur les communes hospitalières.

LES DÉMARCHES POUR RENDRE SA COMMUNE HOSPITALIÈRE ^[9]

Un guide a été réalisé par le CNCND dans le cadre de sa campagne « communes hospitalières ». Celui-ci permet de comprendre la procédure à suivre pour rendre sa commune hospitalière. Concrètement, si une motion n'a pas encore été déposée, le citoyen qui le souhaite peut :

- 1/ écrire aux élus et les rencontrer : eux seuls peuvent introduire une motion au Conseil et la voter.
- 2/ s'organiser : commander le kit avec les engagements communaux possibles sur les communes hospitalières et contacter les associations de migrants de sa commune.
- 3/ sensibiliser d'autres citoyens : on peut ainsi s'adresser aux associations, comités, maisons de quartiers, commerces, centres culturels... de sa commune, mais aussi rencontrer des citoyens de sa commune, au marché, à la sortie des grandes surfaces ou en prenant la parole quelques minutes avant un événement culturel.
- 4/ introduire une demande d'interpellation : les politiques migratoires concernant tous les échelons du pouvoir, les codes régionaux de la démocratie locale et de la décentralisation permettent aux citoyens d'interpeller le conseil de leur commune. Écrire cette demande d'interpellation relative à l'accueil des migrants et à ses enjeux communaux, ainsi qu'une proposition de motion, puis écrire l'interpellation elle-même. Elle doit être rédigée sous forme de question et aborder clairement les enjeux communaux de l'accueil des migrants au risque d'être rejetée. La fin de cette interpellation contient la fin de la motion, même si le citoyen ne peut pas la déposer (comme précisé ci-dessus, seuls les élus peuvent déposer une motion). Enfin, la demande peut être envoyée assortie de l'interpellation et de la motion au Bourgmestre et au Collège des Echevins, directement ou via le secrétariat communal, par mail ou par recommandé.

Si la demande est rejetée, on peut écrire à nouveau aux élus et les rencontrer, trouver d'autres arguments en s'informant davantage, continuer à informer les autres citoyens sur les engagements possibles de la commune dans l'accueil des migrants en vue d'une nouvelle interpellation, contacter la presse locale pour faire relayer sa voix et introduire une nouvelle demande d'interpellation.

Si la demande est acceptée, en attendant le jour de l'interpellation, il faut continuer à informer les autres citoyens afin d'en rassembler le plus grand nombre possible le jour du conseil communal. On peut préparer des pancartes et banderoles pour le jour J, à déployer lors du rassemblement citoyen devant la maison communale, rencontrer les élus susceptibles de récupérer la motion pour la déposer, la faire soumettre au vote le jour du Conseil et contacter la presse pour qu'elle soit présente le jour J. Concernant l'interpellation en elle-même, le CNCND conseille d'assister en groupe de citoyens au Conseil et de respecter la procédure : le citoyen doit rester silencieux lors du Conseil, sauf lorsqu'il est appelé pour son interpellation ; l'interpellation aura lieu en début de séance ; le citoyen a droit à quelques minutes et doit respecter son temps de parole. Le bourgmestre ou son remplaçant aura quelques minutes pour répondre. Le citoyen peut ensuite terminer le débat par une courte réaction.

Au mois de janvier 2018, 16 communes sont officiellement hospitalières^[10]. Dans 16 autres communes, une interpellation est en cours^[11]. Dans 44 autres, un groupe de citoyens s'est constitué pour lancer l'action envers les autorités. Et enfin, deux motions ont été rejetées à Bernissart et à Ciney.

[9] www.communehospitaliere.be/IMG/pdf/guide_a5_web.pdf

[10] Anderlues, Arlon, Chièvres, Écaussinnes, Habay, Houffalize, Liège, Manhay, Marchin, Mons, Saint-Gilles, Saint-Hubert, Sainte-Ode, Tintigny, Vielsalm et Wavre.

[11] Bruxelles, Charleroi, Chastre, Etterbeek, Forest, Gembloux, Hannut, Huy, Incourt, Ittre, La Louvière, Ixelles, Rixensart, Schaerbeek, Verviers, Watermael-Boitsfort.

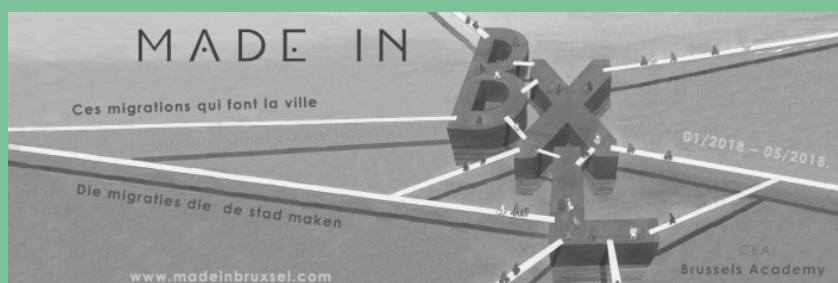
QUEL ENSEIGNEMENT TIRER DE CETTE CAMPAGNE ?

Quand le fédéral mène une politique d'exclusion qui va à l'encontre de ce que souhaite le citoyen, il reste le niveau local. Et à l'échelon communal, on peut beaucoup. Cette campagne le prouve amplement. Le Secrétaire d'Etat à l'asile et à la migration, soutenu par le gouvernement, dicte des lois qui bafouent trop souvent les droits fondamentaux des personnes d'origine étrangère ; mais cela n'empêche pas les citoyens humanistes et solidaires d'ouvrir leur porte.

En octobre 2018, des élections auront lieu en Belgique au niveau communal. Dans le cadre de la campagne électorale, il s'agira de faire remonter cette envie de commune hospitalière et d'une politique d'accueil des migrants et puis de voter en connaissance de cause. La matière migratoire n'appartient pas qu'au fédéral. À nous, citoyens et citoyennes, de nous en emparer, pour défendre les droits humains de ceux dont la voix n'est pas entendue.

MADE IN BRUXSEL FESTIVAL

Ce festival itinérant réunit chercheurs, monde associatif, artistes et Bruxellois entre janvier et mai 2018. Au cours de dix soirées et dans de nombreux lieux culturels et artistiques bruxellois, l'heure sera au débat et à la fête sur cette diversité des migrations, apport et atout, qui construit notre ville mondiale aujourd'hui. Chaque soirée sera l'occasion de découvrir des artistes Bruxellois, des chercheurs et d'écouter plusieurs générations de Bruxellois de cette diversité urbaine.



<https://brusselsacademyblog.wordpress.com/made-in-bruxsel>

TROUVER UN LOGEMENT, UNE PROUESSE POUR LES MIGRANTS VIVANT EN EUROPE

Les migrants vivant en Europe se trouvent dans des « conditions déplorables », sont victimes de discriminations et ont du mal à trouver un emploi, selon une étude menée par le Réseau européen contre le racisme (Enar) publiée en décembre 2017.

www.enar-eu.org





La Sécurité (d'existence)^[12]

La question de la « sécurité » est un topic omniprésent dans le débat politique et un grand nombre de mesures ont été adoptées au cours de ces dernières années en vue d'accroître notre « sécurité ».

La notion de sécurité apparaît relativement floue lorsqu'elle est évoquée isolément. En effet, si l'on peut rapidement discerner ce qu'il s'agit d'entendre par « sécurité routière » ou « sécurité alimentaire », le terme « sécurité », employé sans autre précision, peut renvoyer à une multitude de critères, de réalités, de constructions, voire de fictions.

Dans le champ politique, les discours et mesures se sont particulièrement focalisés sur la problématique de la lutte contre la délinquance et la criminalité. Répondre au désir de protection des citoyens à cet égard et réagir à leur sentiment d'insécurité occupent une place privilégiée dans les agendas politiques. À croire que, dans une époque de désenchantement à l'égard des réalisations collectives, l'impératif sécuritaire est l'un des principaux, sinon le principal, instruments de légitimation des politiques publiques.

Aujourd'hui, cette nécessité sécuritaire est invoquée pour légitimer l'adoption de nombreuses mesures juridiques ainsi que le déploiement dans l'espace public de dispositifs technologiques sophistiqués. Soutenues par une très florissante industrie de la sécurité, les nouvelles technologies de surveillance - caméras de vidéosurveillance, identification et détection biométriques, traçage GPS, etc. - incarnent une forme de « banalité sécuritaire ». Ces mesures et technologies substituent - sans véritable débat démocratique de fond - une logique de renseignements - dans laquelle tout le monde est surveillé constamment par défaut - à une logique pénale plus ciblée dans laquelle la surveillance n'est pas la règle mais plutôt l'exception, et ne s'attache qu'à des individus ou des situations dont la dangerosité est, d'une manière ou d'une autre, questionnée.

À la base de ce déploiement technologique, se trouve une inflation législative visant à organiser certaines formes de surveillance généralisée avec pour principales justifications la lutte contre le terrorisme et/ou contre l'immigration « illégale » (rétention des métadonnées, recours aux caméras « intelligentes », constitution de bases de données massives, etc.), cela tant dans une dimension répressive que préventive. C'est en effet au nom de la sécurité que nos rues sont patrouillées par des forces militaires, que les services sociaux doivent trahir leur secret professionnel ou encore que nous devons partager nos données biométriques avec les services de l'état civil.

LA QUESTION DU DROIT À LA SÉCURITÉ

Les déclarations politiques mettant en évidence l'existence d'un droit fondamental et autonome à la sécurité sont courantes. La gestion de l'espace public, qu'il soit occupé par des « jeunes », quadrillé par des policiers en uniforme ou scruté par un réseau de caméras de surveillance, charrie son lot de discours relatifs à la nécessité d'une sécurité partagée. Aujourd'hui, la perception de cet espace par les individus est souvent traversée d'images réelles ou fantasmées liée à la sécurité/l'insécurité de notre société. Contrôler davantage cet espace semble dès lors prioritaire aux yeux des représentants politiques. Si le droit à la sécurité existe, en ce qu'il fait l'objet d'une protection explicite et autonome, son champ d'application - la protection de l'intégrité physique - apparaît cependant d'ores et déjà largement protégé par le jeu de plusieurs dispositions internationales^[13]. Toutefois, l'une des fonctions poursuivies par ce droit, à savoir l'obligation de pénaliser et de réprimer les comportements portant atteinte à cette intégrité, pose des questions

[12] Ce texte constitue une version raccourcie de la fiche « sécurité » réalisée par le CIEP-MOC dans le cadre des élections communales.

[13] Sur cette question, voir J. PIERET, *Le droit à la sécurité : du désirable à l'exigible ?* <http://theses.ulb.ac.be/ETD-db/collection/available/ULBetd-12032009-102707>

essentielles en termes de respect des droits fondamentaux: l'impératif sécuritaire entraîne bien souvent des limitations aux droits fondamentaux des individus et des groupements.

Mais ce débat, certes important, occulte une autre dimension du droit à la sécurité : celui de la sécurité d'existence. Il est révélateur que, dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, le mot « sécurité » n'y soit employé que dans le cadre de la reconnaissance des droits économiques, sociaux et culturels (art. 22 : sécurité sociale ; art. 25 : sécurité face au chômage). Le droit à la sûreté, mentionné à l'article 3, concerne quant à lui le droit à ne pas être arbitrairement détenu. Or, de trop nombreuses personnes demeurent en marge du champ social en raison de leur précarité économique, ce qui contribue à alimenter les craintes exprimées par une partie de la population traditionnellement sécurisée par son statut professionnel ou par l'action de l'État providence aujourd'hui mis à mal. Sous un vocable dynamique mais usurpé - l'État social actif -, l'insécurité socio-économique s'étend et touche désormais de larges franges de la population.

La construction d'un droit à la sécurité compris seulement comme protection contre la violence physique est insuffisante. L'avant-gardisme des auteurs du texte de 1948 est de souligner que les problèmes pressentis d'insécurité l'étaient aussi sous l'angle de la sécurité d'existence. Bref, c'est également par la garantie du respect de cette dimension que l'on répondra aux besoins de sécurité exprimés par la population.

LE POUVOIR COMMUNAL, ACTEUR DE SÉCURITÉ

Les autorités communales et, en particulier le bourgmestre et le conseil communal, disposent de compétences étendues en matière de sécurité (maintien de l'ordre, sécurité routière, etc.). Afin de remplir adéquatement leurs missions, ces autorités disposent d'une palette d'outils pour le moins diversifiée. La loi communale charge en effet les communes de faire bénéficier leurs habitants d'une bonne police, de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité dans les rues et les lieux publics.

Depuis 1999, le système des sanctions administratives (SAC) permet également aux communes de sanctionner directement certains comportements « inciviques » ayant un impact négatif sur la qualité de vie des habitants. Une SAC consiste dans la plupart des cas en une amende administrative infligée aux personnes à partir de 14 ans qui commettent des incivilités. Celles-ci sont constatées par la police locale ou par des fonctionnaires communaux, provinciaux et régionaux voire, dans certains cas, des agents de sécurité privée. La loi SAC a étendu les compétences des communes en matière de sécurité, puisque celles-ci peuvent maintenant ériger en infraction toute une série de comportements jugés (parfois de manière abusive) comme étant inciviques, mais elle a aussi conféré plus de prérogatives aux bourgmestres, puisque ceux-ci peuvent également infliger des interdictions de lieux temporaires à leurs citoyens dans certains cas. L'adoption de ces diverses lois a suscité un large débat social et révélé de profondes oppositions de la part de la société civile.

Il n'en demeure pas moins que le bourgmestre est sans aucun doute l'autorité principale responsable de la sécurité locale. Il est le chef de la police locale (ou l'un de ses chefs lorsqu'une zone de police rassemble plusieurs communes). À cette fin, il peut prendre seul une série de mesures, sous la forme d'arrêtés de police. Le Conseil communal est compétent pour adopter des règlements de police. Les domaines de prédilection de tels règlements sont la propreté publique, la lutte contre les nuisances sonores ou encore la réglementation de la mendicité.

PISTES DE REVENDICATIONS

Au vu de ce qui précède, on remarquera que ramener le problème de l'insécurité à la seule question de la délinquance est pour le moins réducteur. Mais, à travers cette question précise, s'éclaire cependant toute la difficulté d'un « vivre ensemble » dans une société de plus en plus complexe et métissée où l'insécurité d'existence (sociale, professionnelle, affective, etc.) et la peur

du futur traversent les relations sociales. Il est alors fondamental de résister à la tentation d'apporter des réponses simples à des problèmes complexes, d'envisager un repli sécuritaire généralisé et d'interpréter les prétendues « demandes de l'opinion publique » comme un simple désir de répression accrue. À cet égard, les autorités communales, pouvoirs proches des citoyens, se doivent d'agir avec une très grande prudence en matière de sécurité.

Substituer un état sécuritaire à un état social ne représente pas une solution. Seules la progression des droits humains, des droits économiques, sociaux et culturels et la reconnaissance de la dignité de tous sont à même d'apporter une solution aux divers problèmes d'insécurité dont la violence est surtout l'indicateur ou la cause la plus manifeste.

Enfin, reconnaissons que le « projet sécuritaire », qui consisterait à promettre de faire advenir une situation dans laquelle les risques sont diminués autant que possible, fût-ce au prix d'une réduction de nos libertés fondamentales, et sans pour autant offrir de protections démocratiques et sociales, serait un « anti-projet ». Ce « projet sécuritaire » viderait l'idée même de « projet » d'une part importante de sa substance qui est précisément la prise de risque : faire un projet authentiquement politique, c'est prendre le risque de transformer, plutôt que de simplement préserver, la vie et les modes de vie en évitant la survenance d'événements imprévus. Rappelons que la liberté humaine qui est en elle-même une source d'incertitude, a toujours constitué une provocation pour le pouvoir, provocation salutaire s'il en est car elle est ce qui, surtout en temps de crise peut-être, oblige à revoir régulièrement un ordre trop bien établi.



Débattre pour (se) comprendre

Qui de la société ou de la politique détermine l'autre ? La question est aussi insoluble que celle de la poule ou l'œuf. Il n'y a pas de « vérité », pourtant tout le monde a un point de vue. C'est le genre de question que la LDH aime mettre en débat dans les classes du secondaire. Dans un objectif de sensibilisation des jeunes au politique, nous proposons la pratique du débat comme outil de développement d'une opinion^[14] personnelle, d'une pensée critique.

Débattre suppose une éthique de la communication sans laquelle on bascule dans l'injure verbale ou la violence physique.^[15] En effet, pour les enseignants qui n'en ont pas l'habitude, « débat » est souvent synonyme de « désordre », de « bruit ». Ils sont réticents face à la nature imprévisible des débats et les possibles dérives. On entend souvent que les jeunes « ne savent pas discuter ». Mais ne faut-il pas alors leur apprendre ? Il ne faut généralement pas s'attendre à des arguments de haut vol pour étayer leurs propos si on leur demande de formuler leur opinion sans préparation préalable. En effet, on constate que les arguments des jeunes qui n'ont pas été préparés au débat se basent beaucoup sur des clichés, des croyances, des valeurs, des préjugés, des lieux communs, des représentations souvent propres à leur vécu ou à leurs expériences qu'ils généralisent. D'où l'importance d'une préparation, de recherches préalables. Afin de lancer le débat, il est important de trouver une question polémique qui les intéresse. Si la question n'est pas clivante, il n'y a pas matière à discuter. « Savoir débattre » est une compétence clé de la participation citoyenne. Pratiquer en classe est une façon pour les jeunes de faire l'expérience d'une parole publique et responsable.

Le débat part d'un questionnement, d'un doute. Il va mettre en mouvement notre propre opinion. Comme nous l'avons dit, le débat argumenté a pour objectif de rendre les jeunes capables de poser ou se poser des questions pertinentes, d'y réfléchir et d'en débattre. Pour cela, il est essentiel qu'ils aient accès aux différentes idées proposées dans ce domaine. C'est cela qui va permettre d'avancer dans la connaissance car le débat est un échange de savoirs, pas un combat. Les deux parties ont des choses à apprendre de l'autre. En effet, tout point de vue exprimé doit être soutenu par des arguments, il faut justifier ses idées pour les confronter aux autres. Il faut donc au préalable concevoir des arguments pour soutenir notre opinion et être prêt à réfuter les arguments opposés. Ensuite, il faut apprendre à écouter l'autre, à accepter que nos « certitudes » soit remises en cause et « oser » se laisser *convaincre* par des arguments rationnels et logiques. Ceci est un apprentissage, car les exemples de débats auxquels les jeunes sont habitués sont les débats politiques ou les émissions de TV qui sont pour leur part plus des confrontations de préjugés, sans intention d'écouter l'autre, dans le seul but de *persuader* le public de sa supériorité.

DÉBATTRE, C'EST CO-CONSTRUIRE

Il est important de bien faire la distinction entre convaincre et persuader. « Persuader » met l'accent sur le résultat, c'est-à-dire l'adhésion du public en jouant sur le plan individuel, en utilisant ce qu'on sait de la personne, ses désirs, ses craintes, et donc en usant de manipulation, de séduction... C'est, par exemple, le cas de la publicité. Par contre « convaincre » passe par la qualité du processus au plan universel, l'énonciation de faits, l'appel à la raison, au savoir, le dialogue, l'échange... C'est ce que l'on serait en droit d'attendre d'un discours politique idéal.

[14] Le terme « opinion » est ici utilisé comme point de vue qui ne se veut pas une vérité (pas comme « opinion » dans le sens de *doxa*, préjugé).

[15] Eveleigh H. et Tozzi M., Editorial « Pourquoi « débattre en classe » ? » dans CRAP-Cahiers pédagogiques N°401 : Débattre en classe.

Débattre n'est pas juste user de techniques argumentatives. C'est aussi prendre en compte les aspects affectifs (aspect théâtral, dramaturgique, mise en scène...) car « le débat, en démocratie, est autant affaire de raison que de passion »^[16]. En effet, on convainc par l'utilisation d'arguments logiques et de la raison, mais on persuade par le non-verbal (gestes, mimiques, posture...). Il faut donc faire attention à bien différencier arguments et témoignages. Ecouter les idées des autres permet de combler (en partie) le besoin de connaissances. Nos opinions étant souvent le fruit de nos expériences (affectives, contextualisées), l'échange d'opinions à travers le débat est une opportunité de s'approprier l'expérience de l'autre. Débattre c'est donc co-construire, co-élaborer avec l'autre une réponse à un questionnement commun. Le débat n'est pas seulement une relation de pouvoir partagé, mais une forme élaborée du rapport au savoir. Ce n'est plus désormais l'autorité seule qui fonde une preuve, l'argument fait aussi autorité. Le rapport au savoir en est transformé.

Exprimer une opinion, c'est affirmer sa divergence, c'est mettre en mots pour partager. Argumenter c'est communiquer, entrer en relation avec l'autre ; c'est raisonner à l'aide d'arguments (ce que l'on dit) pour défendre une opinion (ce que l'on pense). En d'autres mots, il s'agit d'objectiver son subjectif. Argumenter c'est essayer de convaincre dans un souci d'honnêteté intellectuelle. C'est s'affirmer comme sujet autonome, exercer sa capacité de jugement, son esprit critique. Se construire un « je » capable d'une certaine distance vis-à-vis de ses expériences et son affect, être capable de réutiliser des savoirs acquis et de ne pas simplement les répéter sans les comprendre. Leur demander d'exprimer leur opinion, et pas la « bonne réponse » c'est donner la place à leur parole (leur savoir) dans un système démocratique.

PLACE AUX JEUNES

Par ailleurs, proposer un débat en classe alors que l'enseignement est largement dominé par l'écrit, c'est donner aux jeunes un espace de liberté dans l'espace public, et une place à l'oral. Car la parole est porteuse de divers enjeux : un enjeu identitaire pour façonner sa personnalité, un enjeu réflexif pour étayer sa pensée, ou encore l'enjeu citoyen car la démocratie fonde sa légitimité sur la voix de tous et toutes. Elle valorise la prise de parole, témoin de la liberté d'expression et de la pluralité des opinions. La parole est une force qui exerce une influence. C'est la parole de l'intervention dans l'espace public de discussion pour exprimer et défendre ses idées.^[17]

Les jeunes, pour se sentir citoyens, ont besoin d'être écoutés, pris au sérieux, avoir des espaces pour expliquer aux autres ce qu'ils pensent. Exprimer un désaccord, une opinion développe la confiance en soi. Pour garantir cela, il faut toujours débattre des arguments, pas d'attaques personnelles, garder le débat au niveau d'une confrontation d'idées, dans la bienveillance. La citoyenneté c'est aussi « être ensemble », dialoguer, confronter ses idées, pas seulement vivre côte à côte, se tolérer. Les échanges verbaux contribuent à la régulation des relations entre individus. Ils permettent la discussion, pas forcément la recherche d'un consensus à tout prix. Les désaccords d'opinion ne doivent pas empêcher la liberté d'expression et la liberté d'expression ne doit pas permettre par exemple le racisme ou la discrimination.

On constate que souvent, le débat ne change pas les convictions des jeunes, mais les aide à comprendre la position des autres, ce qui est un élément essentiel de la vie en société. Comme l'argumente Jeremy Rifkin « *les sociétés où l'expression personnelle est très poussée manifestent les plus hauts niveaux d'empathie. L'identité personnelle favorise la confiance et l'ouverture aux autres, la tolérance à l'égard de ceux qui sont différents* »^[18].

[16] Udave J.-P., « ... et on réfléchit sur l'argumentation » dans CRAP-Cahiers pédagogiques N°401 : Débattre en classe.

[17] Sueur B. et Tozzi M., Avant-propos « *Quelle place pour la parole de l'élève ?* » dans CRAP-Cahiers pédagogiques N° 538 : La parole des élèves.

[18] Rifkin J., *Une nouvelle conscience pour un monde en crise. Vers une civilisation de l'empathie.*



La ville a-t-elle un genre ?

Dans des villes dessinées par et pour les hommes, où est la place des femmes ? Et s'y sentent-elles en sécurité ? L'architecture urbaine semble demeurer le reflet d'une vision séparatiste où les uns prennent toute la place dans les lieux publics et les autres sont reléguées dans le champ domestique. Il est plus que temps de rééquilibrer l'espace commun pour davantage d'égalité entre les genres.

Historiquement, la ville a été conceptualisée comme un lieu d'échanges, longtemps réservé aux hommes. La lente évolution du phénomène est multifactorielle mais est, entre autres, dépendante des « maitres d'œuvre » qui la façonnent. En effet, si les facultés d'architecture connaissent actuellement une relative parité de genres, une grande partie des femmes « disparaissent » des radars après leurs études : les urbanistes, maçons, géographes et autres architectes – sans oublier les représentants politiques – sont donc majoritairement des hommes qui ne pensent pas toujours à leurs homologues féminins. La ville est également un produit social et donc politique, reflet des places assignées explicitement ou implicitement, directement ou indirectement aux différentes catégories de personnes. De même, le rapport aux quartiers et la manière de s'approprier l'espace divergent fortement entre hommes et femmes, ce qui appelle des réponses différentes et non la perpétuation de traditions au niveau de l'agencement des espaces^[19].

Le déséquilibre commence dès la cour de récréation, avec un terrain de sport classiquement monopolisé par les garçons et occupant la majeure partie de l'espace disponible. À l'adolescence, ce sont des contrats de quartier ciblant prioritairement les jeunes hommes, à prendre en charge car supposés poser davantage de problèmes (violence, décrochage scolaire...). Les loisirs publics extérieurs sont également généralement destinés aux garçons, avec la construction de *skate parks* par exemple, qui ne sont bien sûr pas interdits aux filles, mais qu'elles sont en minorité à pratiquer à l'heure actuelle.

Pour pallier ces inégalités, des solutions existent. Ainsi, les autorités peuvent mettre en place des dispositifs (observatoires...) permettant de scruter, et donc corriger, les inégalités flagrantes sur le territoire qu'elles administrent. Les communes peuvent également appliquer le principe du *gender budgeting*, dans la lignée du *gender mainstreaming*, qui impliquent une série de choix budgétaires cohérents. Si, par exemple, on constate que 70% du budget profite plutôt aux hommes, il s'impose de rééquilibrer la balance en offrant plus de services aux femmes, par exemple via des associations qui les représentent.

Le *gender mainstreaming* est : « la (ré)organisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques ».

Une politique qui intègre la dimension de genre est une politique dans le cadre de l'établissement de laquelle on a examiné de manière comparative la situation des femmes et des hommes concernés, on a identifié les éventuelles inégalités entre les genres, et on a cherché à les réduire ou à les éliminer.

Le *gender mainstreaming* est une approche transversale, c'est-à-dire une approche qui s'applique à tous les domaines politiques (ex : Emploi, Affaires sociales, Finances, Santé, Mobilité, Justice...).

http://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/gender_mainstreaming

[19] D'après Pavel Kunysz, diplômé en architecture et en sociologie, coprésident de l'ASBL Crible qui sensibilise aux questions de genre in *Réinventer la ville pour que les femmes s'y sentent en sécurité*, Le Vif, 29 septembre 2017 : http://weekend.levif.be/lifestyle/news/reinventer-la-ville-pour-que-les-femmes-s-y-sentent-en-securite/article-normal-729519.html?utm_source=Newsletter-02/10/2017&utm_medium=Email&utm_campaign=Newsletter-RNBAVULV&M_BT=20098272350973

ANTICIPER LE DANGER

À une certaine invisibilisation des femmes dans les espaces publics vient s'ajouter le sentiment d'insécurité qu'elles vivent en les traversant, même si les études^[20] menées sur le sujet à Bruxelles révèlent un décalage entre les peurs exprimées et les risques réels de subir des violences. Les femmes ressentent ainsi environ trois fois plus souvent la peur de l'agression que les hommes qui sont pourtant en réalité le groupe qui y est le plus exposé à l'extérieur, tandis que les femmes sont en première ligne pour celles qui se passent au sein d'un foyer.

Sortir à la nuit tombée est exclu pour 11% des femmes et 3% des hommes^[21]. Dès le plus jeune âge, les femmes adoptent des stratégies d'évitement de certains quartiers. Elles intègrent très vite que la rue représente un danger pour elles et ne s'y attardent pas : se déplacer trop lentement pourrait faire croire qu'elles cherchent à être abordées, trop vite qu'elles ont peur et à l'arrêt que ce sont des prostituées !^[22] S'organiser pour dormir chez quelqu'un, sortir à plusieurs, effectuer des détours pour éviter certaines zones, se rapprocher d'autres personnes rassurantes... Les conséquences sont diverses, allant jusqu'à renoncer à la mobilité dans certaines circonstances. Une vraie perte d'autonomie, d'autant plus inégalitaire si les ressources économiques font défaut pour envisager des solutions alternatives comme la voiture ou un abonnement aux transports en commun.

SÉCURISER LE PÉRIMÈTRE

Considérer un territoire comme une menace amène également à adopter des stratégies comportementales particulières pour ne pas attirer l'attention. Les femmes vont par exemple masquer leur identité féminine en portant des vêtements larges, neutres, « masculins » pour ne pas être considérées comme des cibles potentielles par les « prédateurs ». Ce sentiment intériorisé de vulnérabilité peut aussi s'accompagner d'une attitude de détermination pas forcément ressentie : regarder droit devant soi, montrer un visage fermé, ne pas trop se presser pour ne pas sembler apeurée, etc. Dans tous les cas, l'objectif est d'éviter le plus possible le regard masculin et se montrer inaccessible à tout contact, alors que les hommes croisés n'ont pas obligatoirement – heureusement – d'intentions négatives. Être sur ses gardes pour déceler un danger potentiel, se promener avec des canifs ou des clés comme éléments de défense pour se rassurer... Un état d'alerte permanent épuisant pour elles et décourageant pour eux, alors que tous les contacts ne sont pas malvenus.

UNE VILLE ACCESSIBLE

Des réponses urbanistiques existent néanmoins pour tenter de rendre l'espace public plus accueillant. Par exemple, l'association bruxelloise Garance organise régulièrement des marches exploratoires qui aboutissent à des propositions concrètes^[23]. Lors de ces promenades rassemblant un nombre restreint de personnes, l'analyse et le ressenti des lieux visités sont transmis aux accompagnantes et synthétisés par la suite. À Namur, l'outil a débouché sur le premier projet urbanistique belge prenant en compte l'analyse genrée de l'espace public. Concrètement, un guide de bonnes pratiques basé sur les recommandations émises sera utilisé par les pouvoirs publics lors des (ré) aménagements du territoire. De même, une quinzaine de noms de namuroises « historiques » sont gardés en réserve pour baptiser les nouvelles voiries.

[20] *Déplacements des femmes et sentiment d'insécurité à Bruxelles : perceptions et stratégies*, septembre 2016 : <http://inegalites.be/Deplacements-des-femmes-et>. Cet article est lui-même tiré d'un article scientifique publié dans la revue *Brussels Studies*. <http://journals.openedition.org/brussels/1274>.

[21] *Femmes et hommes en Belgique - statistiques et indicateurs de genre*, Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes, 2^e édition, 2011, 175 pp.

[22] Interview de Yves Raibaud in *Genre et urbanisme : La ville est un espace de loisir pour les hommes*, 30 mars 2014 : www.lesinrocks.com/2014/03/30/actualite/genre-urbanisme-la-ville-espace-de-loisir-pour-les-hommes-11492476

[23] ZEILINGER, Irene ; CHAUMONT, Laura, *Espace public, genre et sentiment d'insécurité*, Bruxelles, Garance ASBL, 2012.

Mais les femmes ne sont pas les seules impactées par les (mauvais) agencements publics : des trottoirs en mauvais état ou trop étroits pour laisser passer un papa avec une poussette, un éclairage insuffisant ou inadapté dans un parking facilitant les agressions, des volées d'escaliers menant à la maison communale excluant les personnes à mobilité réduite, un manque de bancs pour que les séniors se reposent, des portiques de métro trop petits pour passer avec des sacs de courses sans se faire coincer entre les portes... Les exemples sont nombreux au quotidien.

Il faut fédérer les genres pour réinventer la ville. Une ville où les libertés fondamentales de chacune et chacun peuvent s'exercer : le droit de circuler, le droit à la sécurité, le droit à l'intégrité physique et morale. L'ensemble de la société pourra ainsi profiter d'une ville dans laquelle tout le monde se sent bien.



LE SEXISME DANS L'ESPACE PUBLIC
C'EST PARTOUT, TOUT LE TEMPS ET SOUS TOUTES LES FORMES !
Découvrez notre étude!

LE SEXISME DANS L'ESPACE PUBLIC
VIE FÉMININE, 2017

Ce dossier porte une attention spécifique et importante aux vécus des jeunes femmes. Il permet, d'une part, de mieux cerner ce qu'elles vivent aujourd'hui en matière de sexisme dans l'espace public et la manière dont elles en parlent et d'autre part, de réfléchir aux moyens à mettre en oeuvre afin de lutter contre ce système de domination.

<http://engrenageinfernal.be/wp-content/uploads/2016/10/Etude-Sexisme-web.pdf>

État des droits de l'Homme en Belgique

RAPPORT 2017-2018

INTRODUCTION

La démocratie belge en travaux

David Morelli

SOLIDARITÉ ET ECUEILS

Une politique migratoire ferme et franchement inhumaine

Claire-Marie Lievens

L'estimation de l'âge des MENA en question

Déborah Unger

La solidarité : un acte héroïque ou criminel ?

Geneviève Parfait

DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX : OMBRE ET LUMIÈRE

Le pilier européen des droits sociaux :
un momentum dit « historique »

Christelle Versluys

Un an de Régionalisation du contrôle des chômeurs : bilan

Yves Martens

La mendicité, une pointe d'un iceberg !

Christine Mahy et
Marie-Claude Chainaye

Secret professionnel : le silence a du sens

Aude Meulemeester

Nouvelle loi transgenre : un pas en avant pour les droits humains

Helena Almeida

INSÉCURITÉS JURIDIQUES

Jalons pour un nouveau Code de procédure pénale :
ne pot-pourrissons pas le débat

Manuel Lambert
et David Morelli

Livre Noir : le bilan d'un an de réforme d'aide juridique

Marie Doutrepont

Lutte anti-terroriste : inflation pénale inquiétante et jamais évaluée

Claude Debrulle

CONCLUSIONS

Chronologie 2017

Alexis Deswaef

Helena Almeida
et David Morelli



PRIX : 15€ (+ frais d'envoi)

Informations et commandes :

www.liguedh.be

02 209 62 80 - ldh@liguedh.be

(mention « EDH17 » en objet et vos coordonnées postales complètes)

La Ligue dans votre quotidien

Vous souhaitez vous investir dans une section locale de la Ligue des droits de l'Homme ? La LDH est aussi près de chez vous !

Vous souhaitez mettre sur pied une section locale LDH ou une/des activités visant à soutenir notre association :

Contactez le secrétariat de la LDH au 02/209 62 80 – ldh@liguedh.be

La Louvière	Marie-Louise ORUBA	064/22 85 34	marielou.oruba@hotmail.com
Namur	Christophe DE MOS	0472/66 95 45	ldhnamur@gmail.com
Verviers	Jeannine CHAINEUX	0474/75 06 74	jeannine.chaineux@skynet.be

LA LDH SUR LE WEB 2.0

Groupe Facebook :
« Ligue des droits de l'Homme »

Suivre la LDH sur Twitter :
@liguedh_be
#donnonsdelavoix
#LDH

Suivez l'actualité de la LDH sur votre mobile et diffusez la.



Aidez-nous à défendre vos droits fondamentaux !

La Ligue des droits de l'Homme est une association indépendante. Elle ne peut survivre sans l'apport financier des citoyen.nes qui souhaitent qu'elle continue son combat au quotidien pour la défense des droits fondamentaux en Belgique. Vous pouvez nous soutenir concrètement.

▶ A partir de 65€ (52,50€ étudiants, chômeurs, pensionnés), vous devenez **membre donateur.trice**.

Vous recevez la carte de membre (réduction dans certains cinémas, théâtres...) et une déduction fiscale.

▶ A partir de 25€ (12,5€ étudiants, chômeurs, pensionnés), vous devenez **membre**. Vous recevrez la carte de membre et profitez des avantages exclusifs réservés aux membres.

▶ A partir de 40€, vous devenez **donateur.trice** et profitez d'une déduction fiscale.

La LDH adhère au Code éthique de l'AERF. Vous avez un droit à l'information. Ceci implique que les donateurs, collaborateurs et employés sont informés au moins annuellement de l'utilisation des fonds récoltés. Le rapport d'activités et le bilan financier de la LDH pour l'année 2016 sont consultables sur www.liguedh.be



Ligue des droits de l'Homme asbl · Rue du Boulet 22 à 1000 Bruxelles

Tél. : 02 209 62 80 · Fax : 02 209 63 80 · Courriel : ldh@liguedh.be · Web : www.liguedh.be

Vous aussi, rejoignez notre mouvement !

- Je souhaite devenir **membre donateur.trice** et je verse (à partir de 65€/52,50€)
- Je souhaite devenir **membre** et je verse (à partir de 25€/12,5€)
- Je souhaite devenir **donateur.trice** et je verse (déductible à partir de 40€)

sur le compte de la Ligue des droits de l'Homme :

IBAN BE89 0000 0001 82 85 - BIC BPOTBEB1

Facilitez-vous la vie : versez via un ordre permanent (OP) !

Pour ce faire, divisez votre montant par 12 et contactez votre organisme bancaire pour la procédure.

- Je verse le montant via un ordre permanent
- Vous pouvez également vous rendre sur **www.liguedh.be** et effectuer un paiement en ligne à l'aide de votre carte de crédit

PayPal

Nom : Prénom :
Adresse :
Année de naissance : Profession :
Tél : Courriel :
Signature :



LA LIGUE



DES DROITS
DE L'HOMME



donnons
de la VOIX!
destination Communes

De janvier à décembre 2018
à Bruxelles et en Wallonie

Du 5 au 7 octobre 2018
Au Centre Culturel Jacques Franck (Bruxelles)

Programme : www.liguedh.be



Groupe FB : « Ligue des droits de l'Homme »



@liguedh_be #donnonsdelavoix #LDH